

Evaluation des services rendus par la nature

19 novembre 2009

Evaluer le bénéfice économique global de la biodiversité, les coûts de la perte de la biodiversité, et comparer les coûts de l'inaction avec les coûts d'une conservation efficace, tel était l'objectif de ce rapport élaboré dans le cadre de l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (**TEEB – The Economics of Ecosystems and Biodiversity**), important projet de recherche indépendant cofinancé par la Commission européenne. Il a été remis le 13 novembre à la Commission européenne par Pavan Sukhdev.

La première partie de l'étude, publiée en 2008, avait notamment permis de chiffrer le **coût de l'inaction à 7% du PIB mondial à l'horizon 2050**. Ce rapport, destiné aux décideurs politiques, pointe quant à lui quatre axes prioritaires d'action stratégique : la déforestation et la dégradation de nos forêts, la protection des récifs coralliens tropicaux, les politiques de pêche, et le lien entre la dégradation des écosystèmes et la pauvreté.

Les conclusions du rapport soulignent la nécessité de parvenir, à Copenhague, à un accord sur le financement d'une action de réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO2) produites par la déforestation et la dégradation des forêts dans les pays tropicaux.

Le rapport dégage deux grands défis qui se posent aux responsables politiques. Le premier est de comprendre la valeur de nos écosystèmes, de la biodiversité, ainsi que des ressources naturelles et d'intégrer cette donnée au processus de prise de décision, dans tous les domaines politiques et à tous les niveaux – local, national et mondial. Le second est de répondre efficacement, au travers de politiques sur mesure, aux besoins d'économies et de sociétés différentes.

Ce rapport recense un **certain nombre d'outils** existants ou à l'étude, qui permettront de répondre à ces défis, parmi lesquels la mise en place d'instruments de labellisation et de marché ; la réforme des subventions préjudiciables à l'environnement ; la réglementation, en lien avec une véritable valorisation des biens et services des écosystèmes ; la sanctuarisation d'espaces protégés ; et enfin l'investissement dans des infrastructures écologiques.

[Le rapport \(48 p\)](#)